Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090938-DE

AFFAIRE N°2
07.04.2026 commissions thematiques

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N° 2 - COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Par ailleurs, la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a introduit dans cet article la possibilité de ne pas procéder à un vote dans le cas suivant : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant (circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 [p. 10] relative au rappel des mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI à la suite du renouvellement général).
Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090938-DE

Il est proposé au Conseil municipal de créer 10 commissions municipales comme suit :

1. **Commission des Finances et Marchés publics**
2. **Commission Urbanisme**
3. **Commission Ressources Humaines**
4. **Commission Communication et Participation Citoyenne**
5. **Commission Éducation, Affaires scolaires, Jeunesse et Sports**
6. **Commission Environnement, Travaux, Vie des Quartiers, Affaires portuaires et Sécurité**
7. **Commission Affaires sociales, Logement et Santé**
8. **Commission Développement économique**
9. **Commission Culture et Patrimoine**
10. **Commission Animations festivités**

Un appel à candidatures a été adressé à chaque conseiller municipal le 1er avril 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE DE CREER LES COMMISSIONS THEMATIQUES SUIVANTES ET DE FIXER DE LE NOMBRE DES MEMBRES COMME SUIT : :

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus préalablement transmises sur les diverses thématiques.

Commissions	Nombre de membres
Finances et marchés publics	**9**
Urbanisme	**7**
Ressources humaines	**9**
Communication et participation citoyenne	**7**
Education, affaires scolaires, jeunesse et sport	**8**
Travaux, environnement, vie des quartiers, affaires portuaires et sécurité	**9**
Affaires sociales, logements, santé,	**8**
Développement économique	**7**
Culture et patrimoine	**10**
Animations, festivités	**12**

Vu les réponses apportées par les conseillers municipaux à l'appel à candidatures adressé à chacun d'entre eux le 1er avril 2026.
Considérant que le Maire est membre de chaque commission et la préside,
Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé un vote à main levée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE les membres de chaque commission.

- **COMMISSION FINANCES ET MARCHES PUBLICS** : Mme LABBE, Mme TROTEL, M. LEMOINE, M. DELAMOTTE, M. PORTE, M. LE BOULANGER, M. VELLY, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER
- **COMMISSION URBANISME :** M. PLESIER, M. LEMOINE, M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme CHAPLAIN, Mme LETESSIER, M. HODGKISS

- **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :** Mme LABBE, M. LAMBLIN, Mme THOREUX, Mme CORDONNIER, M. VELLY, Mme TROTEL, Mme JEGU, M. DELAMOTTE, Mme LETESSIER

- **COMMISSION COMMUNICATION :** M. PLESIER, M. LAMBLIN, Mme CHAPLAIN, Mme DELAHAUT, Mme PITEL, M. HAMON, M. HODGKISS

- **COMMISSION ÉDUCATION, AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORTS :** Mme LABBE, M LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, Mme CHAPLAIN, M. PORTE, Mme CORDONNIER, M. HODGKISS

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090938-DE

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, TRAVAUX, VIE DES QUARTIERS, AFFAIRES PORTUAIRES ET SECURITE :** M. DELAMOTTE, M. PORTE, M. LEMOINE, M. PLESIER, M. AMICE, M. VELLY, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER

- **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENT ET SANTE :** Mme THOREUX, Mme JEGU, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. DURAND, Mme DELAHAUT, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER

- **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** Mme DELAHAUT, Mme CHAPLAIN, M. PORTE, M. LEMOINE, M. AMICE, M. HODGKISS, Mme LETESSIER

- **COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE :** Mme DELAHAUT, Mme CHAPLAIN, M. DURAND, Mme TROTEL, Mme JEGU, M. PORTE, M. LAMBLIN, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER

- **COMMISSION ANIMATIONS, FESTIVITES :** M. VELLY, M. DURAND, Mme TROTEL, Mme PITEL, Mme CHAPLAIN, Mme LAURIOT DIT PREVOST, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LE BOULANGER, Mme LETESSIER, Mme CORDONNIER, M. HAMON

Une seule liste ayant été déposée par commission, le vote a eu lieu à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT

VOTE : **UNANIMITE**

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380